LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

*Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026*

# Vœu relatif à l'abandon du projet Thermo-sur-Seine et à la réduction de la dépendance de Paris à l'incinération des déchets

**rattaché à la délibération 2026 DU 90**

**Voeu déposé par Rodrigo Arenas, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire**

Considérant que le projet Thermo-sur-Seine prévoit la construction à Vitry-sur-Seine d'une installation industrielle de très grande puissance destinée à produire de la chaleur principalement pour le réseau parisien ;

Considérant que cette installation reposerait sur la combustion de bois de catégorie B ainsi que de combustibles solides de récupération (CSR), issus notamment de déchets contenant des plastiques, colles, vernis, textiles, métaux lourds et autres substances susceptibles d'émettre des polluants atmosphériques ;

Considérant que le département du Val-de-Marne accueille déjà plusieurs installations majeures d'incinération et supporte une charge environnementale très supérieure à celle d'autres territoires franciliens ;

Considérant que faire reposer une part importante du chauffage parisien sur des installations implantées dans des communes populaires de banlieue constitue une question majeure de justice environnementale ;

Considérant que la transition écologique ne peut consister à déplacer les nuisances hors des limites administratives de Paris ;

Considérant que de nombreuses communes concernées, dont Maisons-Alfort, Choisy-le-Roi et d'autres collectivités riveraines, ont adopté à l'unanimité des vœux exprimant leur opposition au projet ou demandant sa suspension ;

Considérant que la Commission nationale du débat public a demandé la production d'études complémentaires concernant les impacts sanitaires, environnementaux, climatiques, économiques et les alternatives possibles ;

Considérant que les objectifs de réduction des déchets prévus par la loi impliquent une baisse progressive des volumes destinés à la combustion et interrogent la pertinence d'un équipement conçu pour fonctionner pendant plusieurs décennies ;

Considérant que le réseau de chaleur parisien demeure fortement dépendant de l'incinération, alors même que cette dépendance peut constituer un frein aux politiques ambitieuses de réduction des déchets à la source ;

Considérant qu'il existe des alternatives qu'il convient d'évaluer de manière transparente, notamment la géothermie profonde, la récupération de chaleur fatale des centres de données, le solaire thermique de grande puissance, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et le développement d'autres sources locales de chaleur renouvelable ;

Considérant qu'il est incohérent de poursuivre simultanément une politique ambitieuse de réduction des déchets tout en construisant de nouvelles capacités de combustion nécessitant un approvisionnement durable en déchets ;

**Sur proposition de Rodrigo Arenas, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :**

- renonce au  projet Thermo-sur-Seine
- présente au Conseil de Paris une stratégie de sortie progressive de sa dépendance à l'incinération des déchets pour l'alimentation du réseau de chaleur urbain.
- engage un dialogue avec les communes concernées afin que les décisions relatives aux équipements nécessaires au fonctionnement de la capitale respectent pleinement les principes de solidarité territoriale et de justice environnementale.